Mercredi soir, 1er Octobre, il a été donné au public de Montréal d'assister à une de ces séances solennelles, qui intéressent si vivement tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences. C'était la soirée d'ouverture des cours de l'Université Laval à Montréal.

Si l'on doit juger de l'intérêt que porte le public au succès de la succursale de l'Université Laval à Montréal par le nombre et la qualité de l'audience qui était présente à cette inauguration, L'Université doit certainement se flatter d'avoir les sympathies d'une grande partie de citoyens de cette ville. La salle du Cabinet de Lecture Paroissial, où eut lieu la séance, était trop petite pour contenir la foule, un grand nombre de personnes durent rester sans siège, plusieurs durent même reprendre le chemin de leurs demeures sans avoir pu entrer dans la salle.

L'audience était composée de l'élite de notre société, et honorée de la présence du Maire de Montréal.

Un peu après 8 heures, le personnel de l'Université Laval, portant le costume universitaire, fit son entrée dans la salle, et alla prendre place sur l'estrade au milieu des applaudissements de l'auditoire.

Le Révérend T. E. Hamel, recteur de l'Université, prit le premier la parole. Dans un discours concis, mais plein de noblesse, il exprima le regret qu'une divergence d'opinion se soit élevée parmi le public Montréalais, et que des obstacles difficiles à surmonter aient retardé d'une année l'établissement de la Faculté de médecine. Cependant il leur accorde le mérite de la bonne volonté, celui d'avoir agi avec les meilleurs intentions et pour le plus grand bien de la profession, tout en réclamant pour l'Université Laval aussi les mêmes priviléges. Il remercie cordialement le public de Montréal pour l'adhésion qu'il a donnée à la décision du Saint-Siège, et pour l'encouragement dont il daigne honorer l'Université Laval.

Le doyen de la Faculté de médecine, M. le Dr. Rottot, fit ensuite un discours intéressant par les explications qu'il donna au public sur la conduite qu'avaient cru devoir suivre ses collègues et lui, relativement à l'établissement de l'Université Laval à Montréal. Il sut prouver qu'ils avaient fait ce que leur dictaient le désintéressement et le patriotisme le plus pur. Ses remarques furent très bien accueillies par l'auditoire qui manifesta son approbation par des applaudissements répétés.

L'hon. juge Jetté, l'un des professeurs de la Faculté de Droit, entretint ensuite l'auditoire sur la formation des cours judiciaires, sur les différents modes d'administration de la justice au siècle des Mérovingiens et depuis. Il parla des conseils sou-